

Mort d'un homme de conviction

■ Roger Lallemand s'est battu pour toutes les libertés comme avocat, sénateur et citoyen.

Évocation Christian Laporte

C'est un grand format de la politique et de la société belge qui s'est éteint dans la nuit de mercredi à jeudi à 84 ans. L'avocat Roger Lallemand, ancien président du Sénat mais aussi ministre d'Etat n'est plus. Né en 1932 à Quevaucamps dans une famille de forgerons, sa personnalité humaniste très ouverte à l'autre, plus particulièrement aux écorchés de la vie émergea vite. Grand militant de la cause laïque mais en même temps esprit ouvert qui avait des amis dans tous les courants religieux, Roger Lallemand présida le Cercle du Libre Examen à l'ULB de 1952 à 1956 avant d'entrer deux ans plus tard au Barreau de Bruxelles. Avec en poche, un diplôme de droit mais aussi de philologie romane.

Depuis une dizaine d'années, M^e Lallemand avait quitté la scène publique après avoir marqué de son empreinte l'adoption de premières lois éthiques. Roger Lallemand est entré dans l'histoire nationale avec la sénatrice libérale flamande Lucienne Herman-Michielens comme coauteur de la loi qui a dépenalisé partiellement l'interruption volontaire de grossesse au printemps de 1990. Par la suite, ses conseils éclairés furent utiles pour l'adoption de la loi sur l'euthanasie même si, fait inouï, le PS ne le coopta plus à partir de 1999 sous l'émergence des majorités laïques et donc de la mise à l'agenda parlementaire de propositions de loi impossibles à discuter auparavant en raison de la présence du CVP.

Ami de Sartre et de Simone de Beauvoir

Homme politique brillant égaré, malgré lui, dans un environnement très carriériste, Roger Lallemand était aussi un intellectuel comme on n'en croise plus guère. Ami de Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, il avait défendu Régis Debray, détenu en Bolivie pour avoir soutenu Che Guevara. Il fut aussi l'avocat du D^r Willy Peers, gynécologue qui avait été emprisonné pour avoir prati-

qué des avortements et d'une dizaine d'autres médecins poursuivis également pour des IVG. C'est encore Roger Lallemand qui fit acquitter le professeur de l'ULB, Michel Vincineau, traduit en justice pour "tenue de maison de débauche" parce qu'il avait affiché son homosexualité... Ou encore Roger Noël "Babar", militant anar arrêté en Pologne à cause de son soutien à Solidarnosc.

Comme avocat, la défense des droits de l'homme fut son fil rouge. Il se vit interdire de séjour en France parce qu'il avait défendu des porteurs de valises du FLN à l'époque de l'indépendance de l'Algérie. Au Maroc, il fut arrêté cinq fois pour avoir pris fait et cause pour des syndicalistes. Homme de conviction(s), Roger Lallemand devint une icône du Barreau de Bruxelles. Avec lui, pas question d'effets de manche inutiles. Selon son associé Pierre Legros, il fut "un grand convaincant" qui "a l'habileté de faire croire au magistrat que celui-ci a trouvé la solution et qu'il en est plus intelligent".

Ministre d'Etat sous Albert II

Roger Lallemand fut aussi un compagnon de route du PS qui le présenta comme sa "conscience". Il fut sénateur de 1979 à 1998, ayant même brièvement présidé la Haute assemblée en 1988. Mais il brilla surtout dans la mise sur pied de législations combattant les mines antipersonnel, le négationnisme et pour un droit d'auteur plus équitable.

Roger Lallemand aurait été un brillant ministre de la Justice mais n'entra jamais dans aucun gouvernement. En 2002, il fut fait ministre d'Etat sous Albert II. Il s'était réjoui de ce choix qui montrait "une attitude incontestablement positive du Palais, ouverte à la diversité des convictions". L'avocat ajoutait "ne pas être sûr pour autant que les positions idéologiques aient changé au Palais. Mais le rôle primordial du Parlement a été reconnu".

Les combats éthiques de Lallemand tenaient toujours compte de l'avis d'autres courants de pensée qui avaient, selon lui, tous une légitime prétention à dire le bien et le mal.

Le dialogue avec Pierre de Loch

Avant le vote de la loi sur l'euthanasie, il avait fait un livre-débat avec le cha-

noine Pierre de Loch. L'ex-sénateur PS et le théologien moral y abordaient, sans langue de bois, la problématique de la fin de vie assistée. Quelque peu atypiques dans leur pilier, leur réflexion commune avait éclairé les parlementaires au-delà des clivages classiques. Là où le chanoine parla du droit fondamental de la personne à disposer d'elle-même, Roger Lallemand souhaita que le législateur prenne acte des oppositions entre les conceptions éthiques. Il expliquait que le législateur doit assurer la coexistence de morales qui divergent à partir de valeurs fondamentales comme la liberté et l'autonomie de la personne. Puis la réforme législative visait le contrôle des pratiques, pas un laissez-faire ravageur. Un dialogue qui éleva le débat...

Écarté avant le débat sur l'euthanasie...

Aujourd'hui, le PS loue les qualités du défunt mais lors de l'examen de la loi sur l'euthanasie, M^e Lallemand n'était plus sénateur... Un comble: le parti ne le coopta plus après les élections de 1999 malgré 32 000 voix de préférence à une place de combat. Cette mise à l'écart l'a blessé mais il en prit acte. "Cela ne mérite pas l'histoire, je n'ai pas de rancune, l'essentiel c'est l'indépendance, l'autonomie, la responsabilité de la personne." En guise de réponse aux adversaires acharnés de toute loi éthique, il expliquait qu'il ne défendait "ni l'euthanasie ni l'avortement, mais l'autonomie de la personne. On ne peut pas imposer une éthique particulière à tous, mais créer une loi qui permette la coexistence des éthiques différentes".

Roger Lallemand, homme de dialogue fit aussi beaucoup pour le vivre ensemble. Proche de la communauté juive, il présida la Fondation pour le judaïsme. Enfin, on aimait le retrouver dans des débats où croyants et non-croyants voulaient vraiment faire progresser la société... Comme libre-exaministe, il n'imposait pas son point de vue et savait écouter...

"Il m'a marqué par sa vivacité d'esprit, son engagement humaniste total et une grande force de conviction."

CHARLES MICHEL

C'est chez M^e Lallemand que le Premier fit son stage d'avocat.